



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 16/09/24 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Demande de subvention au Parc National des Pyrénées pour l'aménagement et le balisage du sentier pédestre Piau Engaly – Héchempy – Moudang
- Demande de subvention pour la réalisation de travaux de remise en état du domaine public suite à la crue torrentielle du 07 septembre 2024
- Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Intempéries suite à la crue torrentielle du 07 septembre 2024
- Marché de requalification du cœur de station : avenant n° 2 au lot n° 5 VRD
- Convention de mise à disposition d'un chef de projet avec la SEMI Aragnouet Piau Engaly
- Reprise des concessions n° 1, 28 et 29 du cimetière d'Aragnouet Village
- Fixation des tarifs de location touristique des appartements communaux hiver 2024/2025
- Décision modificative n° 2 du budget principal
- Modification de la nomenclature du budget caisse des écoles en M 57
- Questions diverses

En préambule de la séance, Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux présents leur accord pour délibérer sur les sujets suivants non inscrits à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la création d'une salle polyvalente à Piau Engaly dans le cadre de la requalification de la station imaginée par M. WILMOTTE
- Demande de subvention pour la modernisation des GAZEX de la RD 173 route d'Espagne
- Convention pour la prestation de service conciergerie pour les logements communaux à location touristique
- Attribution d'un local communal pour l'exercice de l'activité de conciergerie
- Modifications budgétaires pour le paiement des travaux d'urgence suite à la crue du 07/09/24

Accepté à l'unanimité.

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 H 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNADET Blandine	X			
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPIPERI Philippe			X	

Déroulement de la séance

M. GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

DL/114-09-24 Approbation du P.V de la séance du 16/08/24

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 août 2024.

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

M. PASCOUAT résidence Gentianes II

M. DUTHU local d'activité

M. DESERT résidence Club Engaly II

DL/118-09-24 Délégation donnée au Maire pour l'attribution des logements saisonniers

Afin que les services communaux (techniques et administratifs) puissent être plus réactifs dans la procédure d'attribution des logements communaux, le conseil municipal à l'unanimité, donne mandat à Monsieur Le Maire pour l'attribution des logements communaux dont la durée de location est limitée dans le temps : location saisonnière hiver et été.

DL/119-09-24 Demande d'aide financière auprès du Parc National des Pyrénées pour l'aménagement du sentier pédestre Piau – Héchempy – Moudang

Monsieur Le Maire expose que les communes de Guchan, Bazus et Tramezaygues ont donné leur accord pour aménager et baliser le sentier pédestre Piau-Hechempy-Moudang. Le montant de cette opération est estimé à 124 000 € et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter du Parc National une aide financière la plus élevée.

DL/120 et 121-09-24 Demande de subvention pour la réalisation de travaux de remise en état du domaine public suite à la crue du 07/09/24

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que suite à la crue du 07/09/24 des travaux ont été réalisés en urgence et des travaux de réparation du domaine public restent à réaliser.

Le montant des travaux exécutés en urgence est de 480 000 € HT et le montant des travaux qui restent à réaliser est de 488 542 € HT, soit un total de 968 542 € HT.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter de l'Etat au titre de la Dotation Solidarité Intempéries, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, les aides financières les plus élevées possibles.

DL/122-09-24 Demande de subvention pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil polyvalent à Piau Engaly

Dans la poursuite de la requalification de la station de Piau Engaly initiée par l'architecte Jean Michel WILMOTTE, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'un bâtiment d'accueil polyvalent et modulable dont le montant est estimé à 900 000 € et sollicite de l'Etat, de la région Occitanie et du conseil départemental les aides financières les plus élevées possible.

DL/123-09-24 Avenant n° 2 lot 5 VRD de la requalification du cœur de station

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés au cœur de station. Ces travaux supplémentaires sont la conséquence de la modification du revêtement des coursives, elles-mêmes impactées par des travaux de fondations en sur-profondeur non prévus au marché d'origine. Ces travaux, indissociables des prestations prévues dans le marché d'origine, ne pouvaient être exécutés que par l'entreprise titulaire du lot. Ces travaux supplémentaires ont une incidence financière de 22 % sur le coût de l'opération d'un montant de 3 173 412.40 € HT. Le montant de l'avenant s'élève à 124 396.59 € HT.

Monsieur Le Maire et Monsieur VALENCIAN expliquent également que le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché public prévoyait une formule de révision des prix qui a eu pour incidence une baisse du coût pour lot 3 Charpente métallique d'un montant de 286 947.91 € HT.

Adopté à l'unanimité.

DL/115, 116 et 117-09-24 Droit de préemption sur les ventes



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DL/124-09-24 Convention avec la SEML Aragnouet Piau Engaly pour la mise à disposition d'un chef de projet

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le recrutement d'un directeur opérationnel à la SEML Aragnouet Piau Engaly. En outre, il a été proposé à Colin DORIGNAC le poste de chef de projet pour suivre l'ensemble des travaux et projets réalisés par la SEML Aragnouet Piau Engaly et par la commune. Ainsi, M. DORIGNAC est salarié de la SEML Aragnouet Piau Engaly avec une mise à disposition de la commune pour 60 % de son temps de travail.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre les deux structures pour une durée de deux ans à compter du 19 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

DL/125-09-24 Reprise de concessions aux cimetières d'Aragnouet et de Fabian

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les procédures de constat d'abandon de tombes pour ces deux cimetières, engagées depuis 2019.

Ces procédures sont aujourd'hui achevées conformément à l'article L 2223-17 du CGCT et le conseil municipal peut désormais prononcer la reprise des concessions suivantes :

- Cimetière d'Aragnouet : concessions n° 1, 28 et 29
- Cimetière de Fabian : concessions n° 28, 29, 32, 42 et 38

A l'issue du délai de publication de l'arrêté municipal (30 jours), les restes des personnes inhumées pourront être exhumés et déposés dans l'ossuaire du cimetière de Fabian.

A ce propos, Mme VERNARDET indique qu'il conviendrait de réaliser une stèle à hauteur de l'ossuaire sur laquelle seraient inscrits les noms et prénoms des personnes inhumées afin de maintenir le souvenir.

Adopté à l'unanimité et Mme FOUGA est chargée de consulter les pompes funèbres pour l'acquisition de cette stèle.

DL/126-09-24 Fixation des tarifs de location touristique des logements communaux

Après avoir pris connaissance de la proposition tarifaire par les services de la SEML Aragnouet Piau Engaly qui sont inchangés par rapport à l'hiver dernier, le conseil municipal à l'unanimité adopte ces tarifs.

DL/127-09-24 Décision modificative n° 2 budget principal

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le budget alloué aux travaux de VRD (100 000 €) d'un montant de 27 000 € pour financer les travaux d'extension du parking P5 de Piau Engaly qui permettront de créer une soixantaine de places de stationnement supplémentaires.
Adopté à l'unanimité.

DL/128-09-24 Demande de subvention pour la modernisation des commandes du dispositif de sécurité des GAZEX sur la RD 173 accès au tunnel Aragnouet Bielsa

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal avait adopté cette demande d'aide financière par délibération du 16/08/24. Le conseil départemental a attribué une aide d'un montant de 13 000 € HT sur un montant de l'opération fixé à 32 542.27 € HT.

Cependant, compte tenu de l'évolution technologique, l'entreprise MND a établi un nouveau devis d'un montant de 36 519.41 €.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de solliciter une aide de 17 200 € de l'Etat et du Département.

DL/129-09-24 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget annexe caisse des écoles

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal à l'unanimité adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget annexe caisse des écoles à compter du 1^{er} janvier 2025.

DL/132-09-24 Modifications budgétaires suite à la crue du 07/09/24

Afin de financer les travaux réalisés en urgence lors de la crue du 07 septembre, le conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications budgétaires suivantes :

Réduction de l'opération 121 constructions de bâtiments publics : 330 000 €

Réduction de l'opération 129 matériel de transport : 20 000 €

Réduction de l'opération 210 réseaux d'adduction d'eau : 50 000 €

Réduction de l'opération 221 autres installations, matériel et outillage : 50 000 €

Réduction de l'opération 21 autres immobilisations corporelles : 100 000 €

Montant total : 550 000 € qui seront versés à l'opération 125 nouvellement créée travaux de réparation suite aux inondations du 07/09/24.

DL/130 et 131-09-24 Mise en place d'une conciergerie à Piau Engaly

Après discussion, le conseil municipal décide de retirer ces deux projets de délibération, car les offres sont onéreuses et/ou incomplètes. Afin de comparer les offres, le coût de l'ancien prestataire sera recherché.

DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CASTET informe le conseil municipal que les flyers Panneau Pocket qui permet de télécharger cette application ont été distribués aux habitants. Cette application permet aux habitants d'obtenir toutes les informations communales.

Un affichage aux greffes de la commune sera réalisé

Mme CASTET présente également la proposition de partenariat d'AXA ASSURANCES avec la commune qui permet aux habitants d'obtenir une réduction de 20 % sur la souscription de contrats d'assurance auprès de cette compagnie.

Mme VERNARDET souligne une nouvelle fois la lenteur de la connexion internet et demande à Monsieur Le Maire de bien vouloir relancer l'opérateur Orange.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE